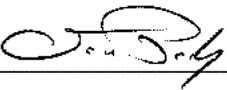


Commentaires sur HQT-3, doc. 2.1, annexe 6:

Rapport du Transporteur sur la séance de travail du 7 octobre 2011 sur les indicateurs de la performance environnementale

Je soussignée VALENTINA POCH, en qualité de représentante du Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) indique par la présente que j'ai pris connaissance du contenu du *Rapport du Transporteur sur la séance de travail du 7 octobre 2011 sur les indicateurs de la performance environnementale* et m'en déclare satisfait, sous réserve des commentaires formulés ci-dessous.



(signature du représentant)

L'indicateur de la performance environnementale lié à la maîtrise intégrée de la végétation dans les emprises de lignes de transport, soit la *superficie traitée mécaniquement et sélectivement à l'aide de phytocides et superficie totale des emprises à entretenir*

L'intervenant appuie la proposition du Transporteur.

Commentaires

Le GRAME a mentionné en séance de travail qu'il ne s'opposait pas à l'IPE proposé par le Transporteur lié à la maîtrise de la végétation, mais qu'il laissera le soin aux autres intervenants de faire ses représentations sur cet indicateur puisque le GRAME ne s'est pas penché sur ce dernier.

L'indicateur de la performance environnementale lié à la gestion des matières résiduelles (MR) et des huiles isolantes minérales (HIM), soit *les achats, la récupération, le réemploi et le recyclage des MR et HIM*

L'intervenant appuie la proposition du Transporteur.

Commentaires

Le GRAME mentionne qu'il est particulièrement satisfait de l'indicateur sur Gestion des matières résiduelles (MR) et des huiles isolantes minérales (HIM), soit *les achats, la récupération, le réemploi et le recyclage des MR et HIM* et que l'indicateur sur les déversements accidentels aurait avantage à être calqué sur celui-ci. Bien qu'il représente un seul indicateur, l'information fournie permet d'avoir une vision précise des actions prises pour le recyclage des huiles isolantes et des matières résiduelles. Cet indicateur est bien conçu et complet.

L'indicateur de la performance environnementale lié à la gestion des déversements accidentels, soit les déversements accidentels de plus de 4 000 litres dans l'environnement

__ L'intervenant appuie la proposition du Transporteur.

Commentaires

Lors de la rencontre du 7 octobre 2011 et tel qu'énoncé en page 9 du Rapport du Transporteur sur la séance de travail (B-0045, HQT-3, doc. 2.1 PRÉLIMINAIRE), le GRAME a déposé un tableau intitulé « Version simplifiée de l'indicateur de déversements accidentels déposé par le GRAME ». Ce tableau ne figurant pas sur le site internet ou extranet de la Régie, le GRAME le redépose en annexe de la présente.

Le GRAME n'appuie pas la demande d'indicateur de performance environnementale telle que formulée par le Transporteur et réitère l'importance de modifier la formulation de l'IPE concernant les déversements accidentels en retirant la référence à 4 000 litres et en y incluant le nombre de déversements, la quantité d'huile non récupérée et les coûts liés à ces déversements.

Le GRAME estime que l'indicateur lié aux déversements accidentels de plus de 4 000 litres n'est pas utile, tel que proposé par le Transporteur, car il ne permet de connaître ni l'impact sur l'environnement, ni la performance environnementale du Transporteur, ni l'impact sur les coûts résultant des déversements accidentels.

En effet, un indicateur lié aux coûts est plus éloquent qu'un indicateur lié à une quantité, en l'occurrence 4 000 litres, qui peut ne pas être d'un réel intérêt, selon le type ou la nature de l'environnement à l'endroit d'un déversement.

Un indicateur sur les déversements accidentels doit comporter d'autres types d'informations. Ainsi, afin de bien cibler le type d'informations supplémentaires requises, le GRAME dépose en annexe un tableau intitulé *Version simplifiée de l'indicateur de déversements accidentels déposé par le GRAME*. Ce dernier est conçu d'après le tableau 13 intégré à la preuve du Transporteur (*Achat, récupération, réemploi et recyclage des HIM*, pièce HQT-3, Document 2, page 25).

Le GRAME invoque les motifs résumés ci-dessous à l'appui d'un indicateur sur les déversements accidentels :

- 1) Si on cherche à cibler la performance de gestion du Transporteur en protection de l'environnement, le nombre de déversements fournit des indices sur la qualité de la surveillance de l'ensemble des activités, comme le pourcentage de récupération des huiles également.
- 2) Si on cherche à vérifier les impacts sur la qualité de l'environnement, le nombre de litres non récupérés dans l'environnement, comme le nombre de sites contaminés, sont des indices fournissant de l'information pertinente sur ces impacts.

3) Si on cherche à s'assurer que le Transporteur contrôle les coûts résultant des impacts sur l'environnement, les frais encourus pour récupérer les déversements accidentels est un indice permettant de rencontrer cet objectif. Ce type d'indicateur est davantage lié à la demande de la Régie de suivre les enjeux environnementaux qui peuvent avoir un impact significatif sur les coûts du Transporteur.

Pour ce qui est des coûts, le Transporteur indiquait certaines préoccupations quant à la collecte de données, ce à quoi le GRAME précisait que les coûts visés devraient être limités afin d'éviter de devoir comptabiliser un ensemble de coûts distincts : les coûts ciblés pourraient être ceux des frais de nettoyage initiaux et des frais de réhabilitations subséquentes, ces derniers tout particulièrement doivent être des activités ciblées, faciles à retracer.

Le GRAME commentait également le fait que l'indicateur EN23, en lien avec la proposition du Transporteur, indiquait plutôt deux types d'information et non pas une seule, soit à la fois le nombre de déversements et la quantité de litres non récupérés. En effectuant quelques recherches en ligne, le GRAME relatait que BCHydro affiche sur son site Internet les déversements qu'elle doit déclarer aux autorités compétentes ou en vertu d'ententes particulières, y compris tout déversement de pétrole supérieur à 100 litres dans le sol ou l'eau. De plus, le nombre de déversements est indiqué et le volume en litres non récupéré.

Concernant l'indicateur EN23, c'est un indicateur sur le *Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs*. Il comporte deux informations importantes, tout comme l'indicateur sur les huiles récupérées proposé par le Transporteur en comporte plusieurs.

Par ailleurs, le GRAME lisait lors de la rencontre le paragraphe de l'indicateur EN23 sur la documentation qui peut être utilisée pour préparer le suivi de l'indicateur.

EN 23 Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs

4. Documentation

Les enregistrements internes effectués dans le cadre d'un système de management environnemental ainsi que les déclarations officielles adressées à/rédigées par l'organisme de réglementation environnementale pertinent constituent autant de sources d'information potentielles en matière de déversements de carburants, d'hydrocarbures ou de produits chimiques.

Ici le GRAME mentionnait que le fait d'utiliser une information disponible ne crée pas un double emploi, mais permet plutôt de réduire les efforts de recherche d'informations, l'idée étant d'utiliser les registres déjà en place aux fins de compilation des données.

Le GRAME mentionnait également qu'il ne s'agit pas d'avoir plusieurs indicateurs, mais un seul portant sur les déversements accidentels et que celui-ci comporte plusieurs informations clés, soit (1) les coûts de récupération des huiles et de remise en état des sites, (2) le nombre de déversements accidentels (une balise de 100 litres pourrait être retenue) et (3) le nombre de litres non récupérés.

ANNEXE

Version simplifiée de l'indicateur de déversements accidentels proposé par le GRAME

Indicateur		Années historiques											
		Au 31 décembre											
Environnement ^{Note 1}	Unité de mesure	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010		
Déversements accidentels	Nombre												
Déversements accidentels	Quantité												
Litres d'huile non-récupérés	Quantité												
Pourcentage d'huile récupéré	%												
Site requérant une décontamination ^{Note 2}	Nombre												
Coûts totaux de réhabilitation liés aux déversements	\$												
Ratio : nombre sites contaminés / nombre de déversements	%												

Note 1 : Incluant groupe Technologie

Note 2 : Nombre des sites requérant une décontamination suite aux déversements.